

FORUM PME FRANCE - INDIA UBIFRANCE

PROPOSITIONS AERIENNES EN GROUPE PROGRAMME COURT

GROUPE 1 VARIANTE DU PROGRAMME LONG 2 / 9 DECEMBRE / COMPAGNIE AIR FRANCE

PARIS - NEW DELHI - PARIS

2/6 DECEMBRE 2006

ALLER

- ✓ *Départ 02 décembre à 10H25. Charles de Gaulle Terminal 2A*

Vol AF 148. Appareil : Boeing 747/400. Temps de vol : 08h05

- ✓ *Arrivée 02 décembre à 23h00. New Delhi aéroport Indira Gandhi*

RETOUR ANTICIPE

- ✓ *Départ 06 décembre à 01H25. New Delhi aéroport Indira Gandhi*

Vol AF 147. Appareil : Boeing 747/400. Temps de vol : 08h50

✓ Arrivée 06 décembre à 05h45. Charles de Gaulle Terminal 2A

Attention : retour le 6 décembre possible uniquement dans la limite des places disponibles sur le vol Air France au moment de la réservation.

TARIFS ET CONDITIONS

Pour tous les groupes un minimum de 10 personnes qui voyageront ensemble à l'aller et au retour est impératif

GROUPE AIR FRANCE	
GROUPE 1 avec retour anticipé au 6 Dec.	
865 Euros	

- Tarifs par personne qui incluent nos prestations de service ainsi que les taxes de L'aéroport et de sécurité pour AF (161 €, montant en vigueur à la date du 22/09/06). Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées à l'initiative des compagnies aériennes, en raison de l'évolution du prix du carburant, et vous seront de ce fait répercutées.
- Pour toutes les compagnies, les réservations et les règlements du ou des billets devront être simultanés et validés sur notre bon de commande avec un numéro de carte de crédit.
- Billets dans tous les cas, non modifiables, non remboursables après émission.

PROPOSITIONS AERIENNES INDIVIDUELLES

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à réserver les vols intérieurs en Inde ou à étudier tout itinéraire particulier.

Lic. LI 075 99 00 98

BULLETIN D'INSCRIPTION

A adresser PAR RETOUR
CARLSON WAGONLIT TRAVEL / SME

5, rue Catulle Mendès - 75017 PARIS

Tél. 0153570132 Fax. 0153570133

Email : sme@carlsonwagonlit.fr

Société.....

Nom du voyageur.....Prénom.....

Adresse de la Société.....

Téléphone.....Fax.....email.....

N° de SIRET.....

Groupe 1-Air France. Variante du programme long (Attention important : en fonction des places disponibles au moment de la réservation) - 2/6 Décembre. Paris/Delhi/Paris

Vols Intérieurs Inde. Indiquer le Parcours :

➤ Numéro de carte « Flying Blue » ou autre :

➤ Préférence de siège dans l'avion. (soumis à l'accord des compagnies) : Hublot
Allée

Assurance Facultative : 50 euros par personne (annulation, assistance, rapatriement)

Visa Inde.

Ci-joint le règlement du/des billet(s) :

- Par chèque libellé à l'ordre de CSVT.
- Par CB
- Validité...../.....- Code Identifiant (3 chiffres au dos de la carte).....

Je soussigné,, agissant pour moi-même et pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de ce voyage.

Mentions manuscrites "Lu et approuvé"

A, le

Signature

CONDITIONS GENERALES

❖ INSCRIPTION

Elle implique l'adhésion à nos conditions et doit être accompagnée du règlement total du billet.

❖ GARANTIE ASSURANCE

Nous pouvons contracter auprès de PRESENCE ASSISTANCE un contrat « CGU Courtage » garantissant les participants aux voyages des risques ci-après :

1. ANNULATION DU VOYAGE

Par suite d'incapacité attestée médicalement de ne pouvoir participer au voyage. Cette garantie est étendue aux participants, conjoint, descendants ou ascendants ; par suite d'empêchement professionnel reconnu par l'assureur

Sont exclus de la garantie les sinistres résultants :

**de décision aléatoire du participant d'annuler son voyage ;*

**de maladie ou accident grave n'impliquant pas la cessation de toute activité professionnelle ou autre, n'interdisant pas de quitter la chambre ;*

**de maladie, d'accident ou des suites d'accident, médicalement constatés, avant la date d'inscription au voyage.*

Franchise de 10% du montant total du voyage avec un minimum de 45 Euros par sinistre.

Obligation en cas de sinistre :

L'assuré s'engage à fournir à l'agence organisatrice tous documents et renseignements désirés, notamment :

**certificats médicaux ou d'hospitalisation précisant la nature exacte de la maladie et stipulant entre autres que l'intéressé a du garder la chambre et a cessé toute activité professionnelle à la date de départ du voyage ;*

**photocopie des ordonnances, analyses ou autres examens pratiqués, comportant les vignettes des médicaments prescrits ;*

**photocopie des décomptes de Sécurité Sociale ou Organisme similaire relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement d'indemnités journalières.*

L'assuré devra enfin, sous peine de déchéance, permettre l'accès du dossier au médecin contrôleur désigné par l'agence organisatrice ou la Compagnie d'Assurance auprès du malade.

2. LES FRAIS DE RAPATRIEMENT

Lorsque celui-ci est rendu nécessaire par l'état de santé du participant empêchant de poursuivre son voyage ou de revenir à la date prévue.

Retour des membres de la famille ou des personnes accompagnant l'assuré en cas de rapatriement médical ou de décès de celui-ci. Frais pris en charge à concurrence d'un transport aérien en classe économique.

Retour de l'assuré en cas de maladie grave ou de décès d'un membre de sa famille (conjoint, ascendant, descendant). Frais pris en charge à concurrence d'un transport aérien en classe économique.

3. BAGAGES, EFFETS OU OBJETS PERSONNELS

L'assurance comprend le vol, l'incendie, les dommages et la perte totale ou partielle des objets et des effets personnels emportés en voyage par l'assuré. Cette garantie s'exerce à concurrence de 1 525 Euros par sinistre.

L'assuré s'engage à fournir tous les documents demandés par la Compagnie sur le sinistre. En cas de vol, l'assuré doit immédiatement déposer une plainte auprès des autorités locales du pays où il se trouve.

PRIX - SERVICES

Les prix indiqués dans ce programme ont été calculés sur la base des tarifs aériens et taux de change en vigueur au 20/07/2006 et peuvent être majorés ou diminués suivant les fluctuations.

L'agence se réserve le droit d'annuler un départ en groupe qui ne réunirait pas le nombre suffisant de participants.

**CARLSON WAGONLIT TRAVEL 5 rue Catulle Mendès 75015 PARIS Tél : 0153570132
Fax : 0153570133 – S.A. CSVT - Capital 3 360 000 EUROS - R.C.S. Paris B 377 533 294 -
Garant APS 15 av Courcelles 75858 PARIS 17 - Assurance Responsabilité Civile GAN
EUROCOURTAGE - Licence LI 075 99 0098**

FORMALITES

Nous pouvons vous aider dans les démarches pour l'obtention du visa Inde.

Prestation à régler en sus.

En accord avec Ubifrance, nous vous invitons à demander un visa tourisme.

Merci de noter par ailleurs, que si vous nous confiez cette tâche et compte tenu de l'encombrement du Consulat Indien, il est impératif de nous faire parvenir avant le 20 NOVEMBRE 2006 les documents suivants :

- *Votre passeport original signé valable 6 mois après la date de votre retour.*
- *2 photos identiques, format « identité », de face.*
- *1 copie de votre carte de séjour si vous êtes de nationalité étrangère.*
- *1 formulaire dûment complété et signé. (ATTENTION: veuillez renseigner la rubrique « motif du voyage » par la mention : TOURISME)*

Délais consulaires 4 à 6 jours.

- *Tarif délai normal (4 jours) : 100 euros*
- *Supplément pour urgence (48h00) : 50 euros*
- *Chronopost (si nécessaire) : 20 euros*